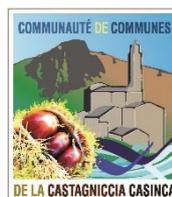


INAUGURATION DE LA MINI-RECYCLERIE DE CAMPILE

19 novembre 2024 – Campile

Dossier de presse



Contact Presse

Catherine Vernaz, responsable de la communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr

Un nouveau service de proximité

Le 20 novembre, la mini-recyclerie de Campile ouvrira ses portes, offrant aux habitants de Campile et des communes voisines un lieu de tri de proximité pour leurs encombrants. Ce site, construit par le SYVADEC avec le soutien financier de l'ADEME, vise à améliorer le taux de recyclage local en simplifiant l'accès au tri.

Implantée au sein de la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca, cette mini-recyclerie accueillera notamment les habitants de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella et Prunelli di Casacconi. Dès l'ouverture, les usagers y trouveront plusieurs filières de tri pour les encombrants les plus courants, avec des filières supplémentaires à venir pour encourager davantage le recyclage.

De plus, en 2025, un espace de gratuité sera également à leur disposition, au sein duquel ils pourront donner ou prélever des objets en bon état.

Les travaux, qui se sont déroulés au premier semestre 2024, ont notamment consisté à :

- agrandir et sécuriser l'accès des usagers et des transporteurs ;
- réaliser une voirie sur les quais desservant les bennes de collecte ;
- installer des garde-corps béton pour sécuriser les utilisateurs ;
- implanter un local pour l'agent du site ;
- installer une clôture et des portails ;
- réaliser un réseau d'eau pluvial avec séparateur pour les hydrocarbures ;
- réaliser un réseau d'éclairage avec des candélabres solaires.

La mini-recyclerie de Campile marque une étape importante pour le territoire, en répondant aux besoins de recyclage de proximité et en soutenant les efforts de réduction des déchets résiduels.

Budget : 210 000 €HT

Financement :

30 % ADEME, 70 % SYVADEC

Maîtrise d'ouvrage : SYVADEC

Entreprises : KYRNEA Télécom SAS, Leccia Jean-Paul Terrassements, Hydrelec, SAS DPS

La mini-recyclerie de Campile en pratique

Horaires d'ouverture : les mercredis et samedis de 8h30 à 12h00

Flux acceptés : meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, cartons, métaux, végétaux, textiles, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin, articles de bricolage et jardin thermiques, articles de sports et loisirs.

N.B. : les professionnels ne sont pas acceptés sauf pour le dépôt des objets et matériaux de la maison (meubles, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin), articles de sports et loisirs, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux et cartons.

Un service complet pour le territoire de Castagniccia-Casinca

Le territoire de Castagniccia-Casinca bénéficie désormais d'un réseau complet de recycleries accessibles à ses habitants. Outre la nouvelle mini-recyclerie de Campile, une recyclerie située à Penta-di-Casinca – la recyclerie CHIMIREC – est également ouverte aux particuliers, grâce au contrat avec le SYVADEC.

En complément, une recyclerie mobile dessert le secteur de Barchetta deux fois par mois, facilitant le tri et le recyclage pour tous.

Un taux de recyclage record

Les recycleries accueillent 1/4 des déchets ménagers produits en Corse soit 160 kg par habitant. Apporter ses déchets à la recyclerie, c'est l'assurance de faire un geste utile car ils seront valorisés de manière optimale. **93 % des déchets accueillis en recyclerie sont valorisés**, ce qui permet de détourner de l'enfouissement **plus de 50 000 tonnes** de déchets chaque année.

Que deviennent les déchets triés en recyclerie ?

Une fois triés dans les bennes, les déchets sont conditionnés par type de matériaux sur des plateformes de regroupement avant d'être envoyés vers les filières de valorisation. Elles sont situées en Corse pour les déchets verts et les gravats, sur le continent pour les autres flux.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré directement comme une matière dans le process industriel, par exemple les cartons, les huiles, les métaux, les gravats ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les équipements électriques et électroniques...

Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.

Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent. Nos éco-organismes partenaires : CITEO (emballages, papier, verre et carton), EcoMaison (objets de la maison, bricolage et jardin, jeux et jouets), Ecologic (équipements électriques et électroniques, outils de bricolage et jardin thermiques, articles de sports et loisirs), EcoDDS (déchets dangereux spécifiques comme peintures et solvants, outils du peintre), Recyclum (lampes), Screlec (piles), Re-fashion (textiles).

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires pour assurer ensemble le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île. Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il agit pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention auprès du grand public.